

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

**Objet : COTISATIONS A L'UAFA DE HAUTE-SAVOIE 2025
ET ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS MP74**

Le « **Vendredi 4 Avril 2025 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Etaient présentes : Christian ANSELME, Anne LEVET, Elie FARINELLI, Jean Yves ABBE DECARROUX, Damien BASTARD-ROSSET, Pascal MATHIEU

Quorum atteint.

Assistaient également :

Marion BIOSSET, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière

Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier

6 JUIN 2025

ARRIVEE

Monsieur le Président présente les éléments ci-dessous :

Pour 2025, l'Union des Associations Foncières Autorisées 74 (UAFA74) a proposé de faire évoluer la cotisation annuelle des AFP. **Le nouveau montant de la cotisation est fixé à 130,00 euros et se décompose de la façon suivante :**

- Cotisation à la Société d'Economie Alpestre
- Cotisation pour le suivi des budgets et compte administratifs y compris la cotisation à l'Association des Maires pour la mise à disposition de logiciel
- Cotisation pour l'assurance de l'UAFA
- Frais de gestion de l'UAFA

Monsieur le Président rappelle, qu'à côté de cette part administrative, **une participation pour les services que l'Union effectue pour l'AFP sera également sollicitée à hauteur de de 155,00 euros.**

Les services demandés concernent :

- La mise à jour du périmètre de l'AFP et chargement des données avec l'appui de la Régie des Données Informatiques 74
- La déclaration fiscale et transfert des données aux services de la Direction Générale des Impôts Fonciers

Enfin, depuis 2023, les Associations Foncières Pastorales qui le souhaitent, ont la possibilité via l'UAFA 74, de créer un profil acheteur sur la plateforme MP74 administrée par l'association des Maires de Haute Savoie et à laquelle l'UAFA adhère. Cette adhésion à la plateforme MP74 ouvrira à l'AFP les services de gestion des procédures de passation dématérialisées des marchés publics lorsque le seuil des montant des travaux l'exigera. **Cette adhésion est annuelle et s'élève à un montant de 150 euros.**

A cette adhésion devront également s'ajouter les frais de publication des marchés sur ce profil acheteur (10 €/marché publié).

Les dépenses liées à la publication des consultations de l'année n seront facturées l'année suivante n+1.

Ainsi, Monsieur le Président propose de budgétiser la somme globale et arrondie de 445,00 € pour cette cotisation annuelle à l'Union des AFP de Haute-Savoie et l'adhésion à la plateforme MP74.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de l'AFP des Glières:

1. Approuve la proposition de cotisation à l'UAFA
2. Approuve l'adhésion annuelle à la plateforme de dématérialisation des marchés publics MP74
3. Demande à Monsieur le Président de budgétiser la somme de 445,00
4. S'engage à rembourser l'intégralité des frais engagés par l'Union pour les publications de marchés sur l'année N
5. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour mandater toutes les sommes concernant les cotisations à l'UAFA
6. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus
Pour copie conforme

**Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME**

